

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES



POUR VOTRE SÉCURITÉ

 Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement	 Contrôle visuel des sacs
 Vérification systématique de l'identité des personnes étrangères à l'établissement	 Organisation d'exercices de sécurité

LES BONS RÉFLEXES

 Éviter les attroupements devant l'établissement	 Ne pas stationner devant l'établissement à la dépose ou à la récupération de l'élève
 Signaler tout comportement ou objet suspect	

SONT AUTORISÉS

 Les sorties scolaires régulières et occasionnelles	 Les événements ouverts au public au sein de l'établissement sous réserve de l'avis du Préfet
 Les voyages scolaires hors Ile-de-France sous réserve de l'avis du Recteur	

Consignes applicables en date du 25 novembre 2015



INFORMATION DES FAMILLES

Les bons réflexes en cas d'accident majeur

En cas d'alerte

N'allez pas vers les lieux du sinistre, vous irez au devant du danger.



Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.



Fréquence France Inter :

96.5 Mhz (à compléter)

Fréquence radio locale conventionnée par le préfet : 101.4 ou 102.8 Mhz (à compléter)

N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour

ne pas l'exposer ni vous exposer.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été

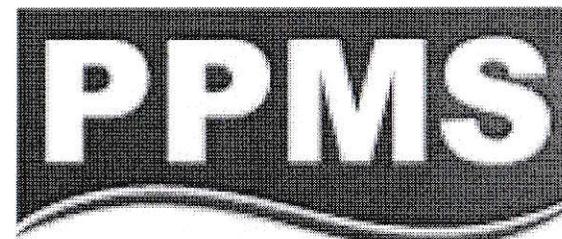
prévu dans son école

Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer les réseaux.

Ils doivent rester libres pour que les secours puissent s'organiser.



Recevez avec prudence les informations, souvent parcellaires ou subjectives, n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).



Plan particulier de
mise en sûreté face
aux risques majeurs